
**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
29 août 2023**

Rapporteur : Johan MARTENS

**R 253 – 23.05 AMÉLIORATION DU SERVICE DES LIGNES SECONDES ET TANGENTIELLES DES BUS
TPG À VERNIER**

Le motionnaire (SOC) indique que la rareté des lignes 22, 23, 28, 51, 53 et 73, rend difficile l'accès au Lignon depuis Châtelaine et Vernier-Village, ou le trajet de Vernier-Village vers l'Aéroport, avec des répercussions sur de nombreux aspects de la société, de l'économie et de l'environnement. En conséquence, les usagers cherchent d'autres modes de transport moins pratiques ou plus coûteux, entraînant congestion routière et augmentant la pollution.

Ces problèmes de mobilité peuvent contribuer à creuser les inégalités socioéconomiques au sein de Vernier. Des coûts plus élevés et des temps de déplacement prolongés réduisent la disponibilité pour d'autres activités productives ou familiales.

Cela a aussi d'autres effets sur les entreprises locales, influençant leur rentabilité et leurs activités par les difficultés de mobilité entre les quartiers, pour une clientèle locale. Les employés rencontrent aussi des entraves pour se rendre au travail. Si des quartiers sont mieux desservis que d'autres, cela crée des déséquilibres concurrentiels entre les entreprises situées entre Vernier et des communes voisines. Il serait donc bon d'améliorer la mobilité et de favoriser un développement équilibré dans la ville.

Concrètement, il serait souhaitable de rajouter des trajets supplémentaires, voire de créer de nouvelles lignes et d'étendre les horaires de service.

Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, rappelle que l'offre en transports publics est du ressort des TPG, en collaboration avec le Canton de Genève, et présente (sous réserve de leur validation par le Conseil d'État) les évolutions à court terme prévues pour le territoire communal :

- Création d'une nouvelle ligne 83 qui remplacera la ligne 63 ; meilleure desserte de la ZIMEYSAVER ;
- Modifications sur la ligne 56 : ligne raccourcie à l'arrêt Satigny-Nant d'Avril ; amélioration de la cadence à coûts constants et de la liaison à l'Aéroport ;
- Modification sur la ligne 57 : augmentation de la cadence de 40 à 30 min. le soir ;
- Modification sur la ligne 68 : toutes les courses vont terminer à Blandonnet.

Les évolutions à l'horizon du PATC (2025-2029)

- Augmentation de 50% de l'offre en transports publics par rapport à 2015 pour respecter le Plan climat cantonal 2030 ;
- 100% lignes électriques à l'horizon 2030 ;
- Renforcement de l'offre ferroviaire ;
- Renforcement de l'axe loisir (tout ce qui est hors horaire de pointe) et suppression des horaires vacances.

Elle présente ensuite la synthèse des évolutions :

- **Cadence**
 - Augmentation sur certaines lignes tangentielles (53, 54 et nouvelle ligne 83)
- **Itinéraires et desserte**
 - 1 nouvelle ligne tangentielle 83 (Bernex-Vernier-Village-ZIMEYSA)
 - Prolongation de la 54 → nouvelle liaison interquartiers (Parfumerie-Vernier-Village-Aéroport-Versoix)
- **Quelques retards identifiés mais surtout dus à une absence de site propre sur le réseau cantonal**
 - Certaines requalifications permettront de limiter les retards et d'augmenter la vitesse commerciale (ex. rte de Vernier, av. de Châtelaine, rte de Pré-Bois, av. de l'Ain)
- **Renforcement de l'axe loisir**
 - Prolongation de l'heure de pointe de 19h à 20h
 - Prolongation de la fin du service au départ du centre-ville de 0h30 à 1h30
 - Offre continue entre 1h30 et 5h, suppression des horaires vacances, etc.

M. BUSCHBECK, Maire, précise qu'au vu de la période de transition au niveau des autorités cantonales, il est difficile pour la Commune de confirmer que ces améliorations seront effectives. Ces améliorations doivent être confirmées par le Conseil d'État dans le cadre du plan d'action des transports collectifs, puis par le contrat de prestations voté par le Grand Conseil, qui définit l'offre des transports publics au long de la législature.

Cette résolution montrerait au Canton que la Ville de Vernier souhaite une offre de meilleure qualité. Néanmoins, celle-ci devrait s'adresser au Conseil d'État, les TPG étant les exécutants de la volonté supérieure des autorités cantonales.

Pour une commissaire (VERT.E.S), cette résolution louable devrait être élargie aux heures de pointe et aux autres lignes de bus que celles mentionnées dans le texte, à savoir les lignes 6, 7, 9 et 19. Elle propose l'amendement suivant :

Invite n°1 :

- « *prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité du service des lignes de bus 6, 7, 9, 19, 22, 23, 28, 51, 53,* » ;
- rajouter « *... dans les heures creuses et aux heures de pointe...* ».

Mme GUIBERT fait remarquer que la mise en service du BHNS sur les lignes 6 et 19 entraînera une augmentation de l'offre de plus de 25%. Cette augmentation permettra de désencombrer chaque bus.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) propose de modifier le début de l'invite de la manière suivante :

Le Conseil municipal déclare :

Qu'il est nécessaire de demander au Conseil d'État de : ...

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement LE CENTRE-VL :

Remplacer « *qu'il est nécessaire de demander à la direction des TPG de :* » par « *qu'il est nécessaire de demander au Conseil d'État de :* » ?

11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Acceptons-nous l'amendement VERT.E.S :

1. ***prendre les mesures nécessaires de la fréquence de celles-ci, tant aux heures creuses qu'aux heures de pointe ...* ».**

5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S)

6 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

L'amendement est refusé à la majorité.

Acceptons-nous la résolution R 253 – 23.05, amendée ?

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR)

1 Abst. (1 UDC)

La résolution R 253 – 23.05, Amélioration du service des lignes secondes et tangentielles des bus TPG à Vernier, amendée, est acceptée à la majorité.